



Titre de sejour salarie avec une aps

Par **maria15**, le **16/06/2010** à **20:47**

Bonjour,

svp j'ai une autorisation provisoire de séjour (aps) accompagnant d'enfant malade (ma fille qui est née en france) aps de (1) une année 2 fois 6 mois assortie d'une autorisation de travail.

apres un mois j'ai décrocher un contrat de travail CDI. ma qustions est ce que je peut demander un titre de sejour salarie comment faire merci pour vos réponses. Cordialement.

Par **chris_ldv**, le **17/06/2010** à **11:40**

Bonjour,

Allez à la préfecture de votre domicile munie:

- o des justificatifs de votre identité (passeport en cours de validité / extrait de naissance, si nécessaire traduit en Français)
- o de votre titre de séjour actuel en cours de validité
- o de votre contrat de travail (après période d'essai) & de vos fiches de paie
- o de vos justificatifs de logement (quittance de loyer, facture d'énergie etc...)

et remplissez la demande de titre de séjour correspondant.

Cordialement,

Par **maria15**, le **17/06/2010** à **12:23**

bonjour

merci pour le renseignement mais normalement j'ai le doit pour sur titre de séjour.
plus de détail merci car je suis perdus. je suis sur paris(rue morillon).